



deces et suite versement aah

Par **Nicoflo53**, le **20/10/2024** à **15:08**

bonjour mon frere est decede et touchait l aah (celib sans enfant) ils doivent septembre car son compte a ete cloture (dcd 22092024) ma mere doit se porter fort par lettre simple suite au courrier de la caf , nous ne sommes plus que 3 heritiers , pensez vous que le courrier attestation sur l honneur doit etre signe par les 3 , (pas de notaire avait du passif) le notaire a ete contacte cofidis a efface ses dettes ou me conseillez vous de recontacter la caf car ma soeur habite loin pour signer cdt

Par **Marck.ESP**, le **21/10/2024** à **20:00**

Bonjour et bienvenue
Pourquoi vos signatures alors qu'il est demande à votre mere de se porter fort.